

16 Le greffier ou le responsable de l'organe compétent a recu le formulaire sous le numéro 19507/2017 du registre chronologique des dépôts.

17 La regularité de la demande a été vérifiée en application de l'article 44 de l'Acte uniforme portant sur le droit commercial général par le Greffier ou le responsable de l'organe compétent qui a :

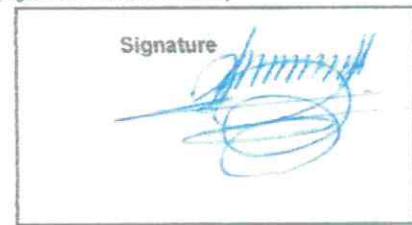
Immatriculé au RCCM la personne physique sous le numéro CI-ABJ-2010-A-609 et délivré un accusé d'enregistrement

Rejeté la demande au(x) motif(s)

Intercalaire (s) complétant la rubrique (s) n° (s) OUI NON (si OUI, nombre de pages intercalaires : -----)

Fait à ABIDJAN Le 17/07/2017 (JJ/MM/AAAA) signature du Greffier (nom, prénom, titre et juridiction) ou du responsable de l'organe compétent :

**Me AMIN A. Cathérine
Administrateur
des Greffes et Parquets**



(En cas de rejet de la demande par le greffier ou le responsable de l'organe compétent) Le demandeur atteste que le présent formulaire y compris le(s) intercalaire(s) y relatifs (s'il y a lieu) comportant les motifs du rejet de sa demande lui a été remis le **JJ/MM/AAAA** et reconnaît que cette remise vaut notification de ce rejet. (Signature du Demandeur)

